COMMUNE DE GRAZAC

SEANCE DU 3 MARS 2025 à 20H00

Procès-Verbal

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Absents excusés ayant donné procuration : 0

	Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2024	Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.
2025_01	**Compte Financier Unique 2024 – Budget Eau**	Le Conseil à l'unanimité : - **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget eau.
2025_02	**Subvention exceptionnelle APEL**	Le Conseil à l'unanimité : - **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 560.00 € à l'APPEL - **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2025
2025_03	**Autorisation de signature d'une convention avec le Centre de gestion**	Le Conseil à l'unanimité : - **AUTORISE** le Maire à signer la convention pour l'établissement des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.
2025_04	**Prise de compétence « Encorbellement du Pont de la Loire de Retournac »**	Le Conseil à l'unanimité : - **APPROUVE** l'intérêt communautaire de l'encorbellement du Pont des Droits de l'Homme de Retournac, la modification correspondante des statuts incluant cet équipement au sein de la compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ; - **CHARGE** M. le maire à notifier la présente délibération à M. le Président de la Communauté de Communes des Sucs.
2025_05	**Taxes Foncières de 2021 à 2024 de la section de Vérot – Prise en charge par la Commune de GRAZAC**	Le Conseil à l'unanimité : - **DECIDE** de prendre en charge, pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024, les taxes foncières de la section de Vérot, pour un montant de 260.00 €.
2025_06	**Soutien des intérêts de la commune**	Le Conseil à l'unanimité : - **PREND ACTE** de la décision de l'assurance de mandater Me Anne-Sophie JULLES au soutien des intérêts de la commune de GRAZAC dans cette affaire.
2025_07	**Etude rénovation de la chaufferie et remplacement de la chaudière du CASC**	Le Conseil à l'unanimité : - **CONFIE** l'étude pour la rénovation de la chaufferie et le remplacement de la chaudière du CASC au cabinet ACROBAT, pour un montant de 4 004.00 € HT. - **CHARGE** M. le Maire de toutes démarches et signatures dans ce dossier. - **DIT** que les crédits sont prévus au budget.
	Questions diverses	- Ordures ménagères : les nouveaux containers arrivent semaine 12 et seront mis en place semaine 13. La commune va passer de 60 emplacements à 13 emplacements. Chaque point de collecte aura des containers pour les ordures ménagères, le tri et le verre. - Demande d'occupation du local infirmières : les infirmières n'occupant pas le local au Pôle toute la journée, il est possible de le mutualiser. Les conseillers proposent une location à 250 € pour 3 demies journées.

		- Centre Enfance Loisirs : le chantier avance ; la dalle doit être coulée le jeudi 6 mars. Suite à un contact avec la PMI, ces derniers demandent qu'ils soient prévus des bureaux pour accueillir les parents au niveau de la cabane des robinsons et de la micro-crèche. M. le Maire propose de prévoir cet accueil au niveau du RPE pour la cabane et dans la salle de sport pour la micro-crèche. - Rue de Cluny : au niveau de l'ancienne école des Frères, une pierre est en équilibre et représente un danger et le mur au niveau du passage vers le chemin des Lavandières présente des fissures. Les propriétaires du mur veulent le donner à la commune. M. le Maire propose d'accepter le don à condition qu'ils donnent le terrain en-dessous également. Au vu de la dangerosité du mur, si le don n'a pas lieu, il y aura lieu de les mettre en demeure. - Comité des Fêtes : a demandé que la commune ouvre aux associations la possibilité de louer une fois par an le CASC. Le Conseil refuse aux motifs : o De préserver le bon état du sol o De conserver l'utilité 1ère du CASC : le sport o Le planning - Jardin du Curé : va mettre en place un composteur collectif vers le Château de Verchères. La CCDS fournit le container. La commune va aplatir le terrain et fournir le brouillât. - Bulletin Municipal : arrive prochainement. M. le Maire remercie Jean-Pierre CHAPUIS et Maxime AULAGNON pour leur investissement. - Site internet : arrive prochainement. La mise en place avance bien. - Utilisation logo de la mairie : il a été demandé d'utiliser le logo de la mairie à des fins professionnelles. Le Conseil refuse. - Recensement de la population : le retour de l'INSEE est très positif. M. le Maire remercie les agents recenseurs pour leur implication.

Le 11 mars 2025

Le maire, Hervé Gaillard

MAIRIE DE GRAZAC
Haute-Loire